Fédération Wallonie-Bruxelles : Promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité

Objectifs

La Promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité se décline autour du soutien de projets qui visent trois enjeux :

- l'éducation des jeunes à la citoyenneté dans un contexte multiculturel ;

- le dialogue interculturel et la lutte contre le racisme ;

- les droits des personnes migrantes, en particulier le droit des femmes.

Durée : Les projets se dérouleront pendant une période de 12 mois maximum, démarrant au plus tôt le 1er septembre 2022 et s'achevant au plus tard le 31 août 2023.

Porteur(s) : ASBL Centre de Recherche Haute Ecole

Conditions d'éligibilité

Les projets doivent s'inscrire parmi mes trois axes suivants :

- Axe 1: Projets d'éducation des jeunes à la citoyenneté dans un contexte multiculturel ;

- Axe 2: Dialogue interculturel et lutte contre le racisme ;

- Axe 3: Protection et promotion des droits des personnes migrantes, en particulier les droits des femmes.

En termes d'éligibilité, toute personne morale sans but lucratif parmi lesquelles :

- les associations bénéficiant d'un agrément, d'une reconnaissance, ou d'une subvention garantie par une convention pluriannuelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou d'un autre pouvoir public (dénommées « associations reconnues ») ;

- les associations ou fondations créées depuis plus d'un an, qui ne bénéficient pas d'un agrément ou d'une reconnaissance ;

- les communes, les provinces et les associations de communes.

- les établissements d'enseignement supérieur.

Budget

700 000 € (enveloppe globale) , subvention de 5000 € à 20 000€ (par projet sélectionné).

Critères de sélection

Les projets seront évalués sur les critères suivants :

- Méthodologie du projet ;

- Participation des publics au projet ;

- Impact du projet ;

- Caractère innovant du projet.

Pour plus d'infos ICI

Contacts SynHERA

- Anh Thy NGUYEN (nguyen.at@synhera.be)